

Règlement

ARTICLE 1

La société Les Editions Dupuis, dont le siège social est situé Rue Destrée 52 - 6001 Marcinelle - Belgique , organise le présent concours du 12 septembre 2017 au 24 décembre 2017 à minuit sur le site www.spirou.com

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne, sans limitation géographique, désirant y participer, à l'exclusion du personnel de la société Les Editions Dupuis ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Le concours débute le 12 septembre 2017 et se termine le 24 décembre 2017 à minuit (heure belge - date et heure du formulaire faisant foi). Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

ARTICLE 4

Une seule participation est admise par personne et par adresse de courrier électronique (e-mail ou courriel). L'expédition de plusieurs bulletins de participation entraînera la nullité de l'ensemble de ceux-ci.

ARTICLE 5

Pour participer aux concours, le participant doit remplir le questionnaire de manière complète. Il devra répondre aux questions et communiquer son adresse e-mail. Toute information inexacte ou incomplète entraînera l'élimination du bulletin de participation au concours.

ARTICLE 6

Le concours est constitué de demandes de renseignements ainsi que l'estimation du nombre de répondants pour départager les participants. Les réponses à ces questions devront obligatoirement être envoyées à partir du formulaire hébergé sur www.spirou.com/megaspirouetvous

ARTICLE 7

Parmi les participants ayant répondu aux questions, seront considérés comme gagnants les 5 personnes ayant estimé le plus correctement le nombre de participants au moment de la clôture du concours.

ARTICLE 8

Les gagnants seront avertis directement par courriel au plus tard 30 jours après la date de clôture.

ARTICLE 9

Le présent concours est doté comme suit : 5 gagnants remporteront 20 bandes dessinées différentes éditées par les Editions Dupuis SA.

Le montant des prix pourra être modifié sans préavis et sans que cette modification puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou un quelconque dédommagement. Les prix mis en jeu pourront être modifiés à tout moment par des produits au moins équivalents en terme de caractéristiques à ceux visualisés et devront être acceptés comme tels. Aucune réclamation sur les produits offerts ne pourra être acceptée.

En cas de retour d'un prix pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse, ces prix seront conservés à disposition du gagnant pendant deux mois à dater de la communication du nom des gagnants. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Les prix devront être acceptés comme tels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés.

ARTICLE 10

Les lots seront expédiés aux lauréats au plus tard 30 jours ouvrables après la publication des résultats du concours.

ARTICLE 11

Les données personnelles des participants sont soumises à la loi belge du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et à la loi française Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Par sa participation au présent concours, les participants acceptent que ces données personnelles soient récoltées et conservées par les Éditions Dupuis S.A. -52, Rue Destrée, 6001 Marcinelle (Belgique) pour une durée de 2 ans afin de pouvoir proposer aux participants des informations relatives aux Editions Dupuis et à ses partenaires. Le participant, s'il coche explicitement la case correspondante sur le formulaire d'inscription du présent concours, autorise les Éditions Dupuis et ses éventuels partenaires à traiter ses données personnelles. À tout moment après la clôture du présent concours, un participant pourra demander, par simple courrier électronique expédié du compte utilisé pour la participation au concours, que les informations le concernant soient effacées des fichiers des Éditions Dupuis.

Les participants souhaitant accéder aux données les concernant ou obtenir la correction des données éventuellement incomplètes, inexactes ou non pertinentes, doivent s'adresser au Maître du fichier, les Éditions Dupuis S.A en justifiant leur identité. Pour la Belgique, toute information complémentaire pourra être obtenue auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée.

ARTICLE 12

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La société Les Editions Dupuis se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société Les Editions Dupuis ne saurait être tenue également responsable de la destruction totale ou partielle des lots qui seront expédiés aux gagnants, par voie postale en recommandé simple ou tout autre cas fortuit. La société Les Editions Dupuis ne saurait être tenue responsable de la non réception des lots, de leur détérioration ainsi que toutes autres réclamations. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur, de ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

La société Les Editions Dupuis pourra annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 13

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu des sociétés organisatrices ont force probante dans tout litige quant aux éléments des appels et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu..

ARTICLE 14

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement de courrier électronique. Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient

parvenir à envoyer leur e-mail du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériels ou logiciels,
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux